



Assemblée générale  
Cinquante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale  
22 octobre 1997

Original : français

---

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 6e séance

Tenue au Siège, à New York, le 17 octobre 1997, à 10 heures

Président : M. Busacca ..... (Italie)

## Sommaire

Point 102 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressée, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 102 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (A/52/3\*, A/52/56, A/52/57-E/1997/4, A/52/60-E/1997/76, A/52/80-E/1997/14, A/52/183, A/52/328, A/52/351, A/C.3/42/L.2, A/C.3/52/L.3, E/1997/103, E/1997/104) (suite)

1. M. Saleh (Bahreïn) déclare que parler du développement social, c'est parler du développement de l'individu et que le développement social englobe tous les partenaires de la société, sans distinction. L'État de Bahreïn s'est efforcé de permettre à tous les citoyens et à tous les résidents d'accéder à un enseignement et à des services sanitaires gratuits; il a, d'autre part, accordé une importance toute particulière à la jeunesse, sur laquelle repose la société et dont dépend l'avenir. À cet égard, la délégation bahreïnite se félicite de ce que le Gouvernement portugais ait offert d'accueillir en août 1998 la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse.

2. Les personnes âgées et les handicapés occupant une place particulière, l'État de Bahreïn leur a reconnu tous les droits nécessaires pour leur assurer une vie normale et décente. En ce qui concerne les personnes âgées, Bahreïn ne connaît pas les mêmes problèmes que d'autres pays, car en vertu des préceptes de l'Islam, elles font l'objet de nombreux égards de la part de tous les membres de la société, la vieillesse étant synonyme de sagesse et de dignité. Bahreïn s'efforce néanmoins d'offrir aux personnes âgées toutes les garanties législatives et juridiques, conformément aux dispositions de l'article 5, paragraphe b) de la Constitution. Avant l'adoption, en 1976, d'une loi sur la sécurité sociale des personnes âgées, la Commission nationale chargée des personnes âgées a coopéré avec le Ministère du travail et des questions sociales et d'autres organismes nationaux afin de célébrer la Journée internationale des personnes âgées. De nombreuses instances arabes, la Ligue des États arabes et 15 autres pays, ont coopéré à cet égard avec le Bureau exécutif du Conseil des ministres du travail et des questions sociales. Bahreïn a organisé, en parallèle avec la célébration de la Journée, un séminaire qui a marqué le quinzième rassemblement international pour la vieillesse et les personnes âgées organisé en 1996, en application des résolutions 33/56 et 35/129 de l'Assemblée générale.

3. S'agissant des handicapés, la mise en place des services voulus a permis de réaliser d'importants progrès. Le Ministère du travail et des affaires sociales a oeuvré pour la réadaptation sociale des handicapés en leur fournissant les prothèses, les services et les installations dont ils avaient

besoin et le Ministère de la santé a, quant à lui, mis en place des services de prévention des handicaps et élaboré un programme de vulgarisation et de conscientisation, ainsi qu'un programme de diagnostic précoce des problèmes qui sont à l'origine des handicaps.

4. M. Nikifolov (Fédération de Russie) souligne que les problèmes sociaux intérieurs des pays peuvent déborder les frontières nationales et compliquer la marche de l'humanité vers le progrès et qu'il importe par conséquent de mettre en oeuvre les décisions prises lors du Sommet mondial pour le développement social.

5. Le Programme fédéral de réformes sociales pour 1996-2000 et les divers programmes que la Fédération de Russie a adoptés en faveur de la jeunesse, des enfants, des personnes âgées et de la famille ont pour but d'améliorer la situation matérielle et les conditions de vie de la population, de garantir l'emploi et d'accroître les qualifications de la main-d'oeuvre pour la rendre plus compétitive, de garantir les droits constitutionnels des citoyens dans le domaine du travail, de la protection sociale, de l'éducation, de la santé, de la culture et du logement, d'axer la politique sociale sur la famille, de normaliser puis d'améliorer la situation démographique, et de réduire le taux de mortalité de la population, en particulier parmi les enfants et la population active et, enfin, d'améliorer l'infrastructure sociale. La Fédération de Russie s'attache également à éliminer le chômage de masse et à aider les couches défavorisées de la société et surtout les diverses catégories de migrants. À cette fin, il convient de mieux utiliser les ressources que le Gouvernement consacre au secteur social et d'obtenir des ressources extrabudgétaires pour financer ces activités.

6. S'il incombe au premier chef aux pays en transition de procéder aux transformations socio-économiques nécessaires, il n'en faut pas moins que la communauté internationale et, avant tout, l'Organisation des Nations Unies qui a pour vocation de favoriser le progrès social, appuient leurs efforts.

7. La Fédération de Russie estime à cet égard que les possibilités d'appliquer les décisions prises lors du Sommet du développement social grâce à une coordination à l'échelle du système ne sont pas pleinement exploitées. Le Conseil économique et social, ses commissions techniques et, surtout, la Commission du développement social pourraient élaborer et appliquer des mesures pratiques pour donner suite aux recommandations du Sommet de Copenhague. La Fédération de Russie appuie les efforts visant à renforcer le rôle de la Commission du développement social car, en fortifiant son autorité, on ne pourra qu'accroître l'efficacité de ses travaux, notamment en ce qui concerne un contrôle plus strict de l'application des décisions déjà prises.

8. Les institutions spécialisées des Nations Unies devraient de leur côté élaborer et exécuter des programmes concrets d'assistance aux pays sur la base de leurs plans nationaux d'action dans le domaine social. Les organisations régionales pourraient elles aussi contribuer à la solution des problèmes de développement social en coordonnant leurs activités avec celles des organes compétents de l'ONU. Enfin, l'ampleur des problèmes à résoudre exige du Secrétariat qu'il améliore encore l'efficacité de ses travaux.

9. La Fédération de Russie est toute prête à coopérer encore davantage avec les pays pour que l'ONU accorde aux questions sociales une attention prioritaire.

10. Mme Foo (Singapour), prenant la parole au nom des pays membres de l'ANASE, rappelle que s'il incombe avant tout aux gouvernements d'assurer le développement social, il importe que s'instaure dans ce domaine une coopération internationale et régionale afin d'accélérer la croissance économique, de favoriser le progrès social et le développement culturel dans la région et de promouvoir une collaboration active et une assistance mutuelle s'agissant des questions économiques, sociales, culturelles, techniques, scientifiques et administratives d'intérêt commun. Grâce à cette approche intégrée, à de vastes programmes nationaux et à la collaboration régionale et internationale établie entre les membres de l'ANASE, les populations de la région ont vu s'améliorer très sensiblement la qualité de leur vie.

11. Le développement social continuera d'être un élément indispensable à la stabilité politique et à la croissance économique, et inversement. En dépit de progrès notables, certains secteurs restent défavorisés et la pauvreté prévaut toujours dans certains pays membres, ralentissant leur progrès sur la voie du développement social. Pour tenter de venir à bout de ces problèmes, l'ANASE a notamment élaboré un plan d'action sur le développement social (1994-1998) (qui est dans la droite ligne des programmes de l'ONU et de la Déclaration de Copenhague sur le développement social) aux fins de renforcer la coopération régionale et d'améliorer la qualité de la vie dans les pays membres.

12. Différents programmes, stratégies et plans d'action nationaux ont servi de base à la déclaration de principes visant à renforcer la collaboration des pays membres de l'ANASE en ce qui concerne la jeunesse, groupe qui croît plus rapidement que le reste de la population. Les quatre grands objectifs de la déclaration sont : a) d'améliorer la qualité de l'éducation offerte aux jeunes des pays de l'ANASE; b) de créer davantage de possibilités d'emploi et de lutter contre la «désocialisation» des jeunes; c) de promouvoir des attitudes positives et constructives parmi les jeunes face au progrès et aux défis mondiaux de la modernisation;

et d) de préparer les jeunes de la région au rôle prépondérant que l'ANASE jouera dans l'avenir.

13. Parmi les autres activités consacrées à la jeunesse, on citera la Journée annuelle de la jeunesse (célébrée le 8 août depuis 1992); des échanges d'informations sur la participation des jeunes à la protection de l'environnement; et des projets de formation en entreprise. On prépare actuellement la deuxième réunion ministérielle de l'ANASE sur la jeunesse, qui se tiendra à Kuala Lumpur les 17 et 18 novembre 1997.

14. Consciente de l'importance des programmes régionaux et mondiaux pour renforcer les capacités nationales, l'ANASE fait entièrement sien le Programme d'action mondial pour la jeunesse d'ici à l'an 2000 et au-delà.

15. Passant à la question des personnes âgées, la représentante de Singapour souligne que le vieillissement de la population est en passe de devenir un phénomène mondial de première importance du fait que la fécondité diminue alors que l'espérance de vie s'allonge, ce qui pose de nombreux problèmes sur le plan du logement, des loisirs et de la santé. L'Association qui a un grand souci des personnes âgées a notamment élaboré un programme de travail sur les soins aux personnes âgées vivant en collectivité, principal projet du sous-comité sur la santé et la nutrition et du Comité du développement social. Elle a organisé avec le PNUD un séminaire sur l'évaluation des besoins des personnes âgées et des handicapés et sur les ressources disponibles (Bangkok, 5-7 août 1997).

16. L'Association ne peut que se féliciter de la célébration de l'Année internationale des personnes âgées (1999), du thème retenu et des travaux du Groupe d'appui spécial officieux à composition non limitée créé à cette occasion. L'ANASE apprécie également la contribution des représentants de la République dominicaine et de l'Espagne, qui ont considérablement fait avancer les travaux du Groupe d'appui en énonçant un programme détaillé sur la préparation, le lancement et le suivi de l'Année internationale.

17. La vieillesse vient souvent ajouter aux difficultés que rencontrent les handicapés et il est devenu évident que l'on ne peut considérer séparément vieillissement et handicap. Aussi l'ANASE s'associe à la stratégie à long terme qui vise à mettre en oeuvre le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées d'ici à l'an 2000 et au-delà, que l'Assemblée générale a fait sien dans sa résolution 49/153. La représentante de Singapour souligne l'importance des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés et de la décision qu'a prise la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de faire de la période 1993-2002 la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés.

18. La famille est un thème très cher aux pays de l'ANASE, car elle détermine non seulement les aspirations morales et sociales de la société, mais encore sa santé économique. Or, le développement économique a souvent bouleversé la cellule familiale. L'Association, qui appuie les objectifs de l'Année internationale de la famille, a lancé des projets conjoints pour renforcer les capacités de la famille.

19. La représentante de Singapour déclare en conclusion que les initiatives nationales et régionales doivent être complétées par une coopération internationale accrue si l'on veut combler le fossé qui sépare pays développés et pays en développement. L'ANASE appuie l'action menée par l'ONU pour intégrer les différentes politiques de développement social dans la politique globale de développement de la communauté internationale.

20. M. Al-Sudairy (Arabie saoudite) dit que le Gouvernement saoudien s'emploie avec la plus grande énergie à promouvoir le développement social. La loi fondamentale relative au Gouvernement, fondée sur la charia, prône la consultation et l'adoption de lois et de règlements équitables pour tous, notamment en ce qui concerne le droit au travail et le droit de circuler librement. S'agissant de la sécurité sociale, l'État vient en aide à tous ceux qui se heurtent à des problèmes sociaux ou économiques qu'ils n'arrivent pas à surmonter, afin de prévenir toute déviation et de permettre aux intéressés de subvenir à leurs besoins. Il encourage notamment les familles à prendre en charge les orphelins, appuie les programmes mis en place pour aider financièrement et matériellement les handicapés vivant avec leur famille, apporte son soutien aux associations de bienfaisance, et a créé entre autres, des garderies d'enfants, des centres de réadaptation professionnelle pour handicapés, des centres pour enfants paralysés et des centres pour les enfants ayant besoin de soins spéciaux.

21. Le système de sécurité sociale en Arabie saoudite, créé en 1962, vise à améliorer les conditions de vie de plusieurs groupes de personnes en leur offrant des pensions (personnes âgées, orphelins, veuves, divorcées) et divers types d'assistance (familles de prisonniers, victimes d'accidents). En 1996, le montant total de ces prestations s'est élevé à 2 milliards 690 millions de riyals.

22. Parallèlement aux pouvoirs publics, il existe en Arabie saoudite un réseau d'associations de bienfaisance qui fondent leur action sur les préceptes de l'Islam. Le Ministère du travail et des affaires sociales encourage ces associations, qui agissent au niveau local, et leur verse chaque année 47 millions de riyals environ. Une des associations les plus dynamiques s'occupe des enfants handicapés. En plus de 10 ans, elle a permis à un grand nombre d'enfants d'aller normalement

à l'école ou de suivre des cours de réadaptation dans des centres créés à cette fin. En 1993, elle a même organisé une conférence mondiale à laquelle ont participé 400 experts du monde entier qui ont pu échanger des données d'expérience et élaborer des recommandations concernant la prise en charge des handicapés. À ce sujet, le Code du travail exige de tous les chefs d'entreprise employant 50 salariés ou plus de recruter au moins 2 % de handicapés si la nature du travail le permet.

23. L'Arabie saoudite est en voie d'atteindre les objectifs définis dans la Déclaration et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, tout en préservant les valeurs religieuses et morales consacrées par la charia, le but étant de responsabiliser l'individu et de le mettre au service de la société.

24. L'obligation d'aider les pays en développement est énoncée dans la Constitution islamique du Royaume, qui prône la solidarité, la justice et la sécurité pour tous les peuples. Dans cet esprit, l'Arabie saoudite a consacré 240 milliards de riyals environ à divers projets dont ont bénéficié quelque 70 pays en développement dans le monde.

25. Mme Patterson (Australie) annonce que l'Australie a déjà entamé les préparatifs de l'Année internationale des personnes âgées qui permettra à l'ensemble de la communauté, notamment aux organisations professionnelles, aux entreprises privées et publiques et aux organisations non gouvernementales (ONG) de participer à l'action en faveur de ce groupe de population. La population australienne vieillissant rapidement, le pays a mis en place tout un ensemble de services destinés aux personnes âgées et géré par les pouvoirs publics à tous les niveaux, les secteurs public et privé, des organisations philanthropiques et de nombreuses ONG. Diverses mesures sociales et fiscales ont en outre été prises pour financer des soins de qualité destinés aux personnes âgées qui vivent dans des institutions et assurer à ces personnes un revenu durable.

26. L'Année permettra de promouvoir une vision plus positive du vieillissement et de montrer qu'il faut promouvoir une aide appropriée en faveur du «vieillissement actif». Une approche nationale coordonnée a été élaborée afin de réaliser les objectifs à long terme.

27. Mme Patterson précise qu'elle a été nommée interlocuteur de l'ONU en sa qualité de Présidente de la Conférence australienne des personnes âgées (Conference for older Australians), groupe consultatif auquel le Gouvernement a donné pour mission de le conseiller dans sa participation à l'Année internationale des personnes âgées, d'énoncer des stratégies de promotion des personnes âgées et de lui donner des conseils sur les questions liées au vieillissement. Les

membres de la Conférence représentent toutes sortes d'intérêts liés à la santé, la planification financière, l'éducation, le commerce, les loisirs et les arts, le tourisme et l'environnement, la vie publique et les services communautaires, et l'on trouvera de plus amples informations sur Internet (<http://www.health.gov.au/coa>).

28. Les activités de la Conférence australienne des personnes âgées, de l'Équipe spéciale sur la santé des personnes âgées (Healthy Aging Task Force) (comité mis en place pour coordonner les activités de l'État et des autorités fédérales) et de la Coalition australienne (Australian Coalition'99) (réseau d'ONG nationales) offrent une chance unique de réaliser les objectifs à long terme.

29. En célébrant l'Année internationale des personnes âgées, on devra notamment concevoir une approche nationale coordonnée; promouvoir une attitude plus favorable de la collectivité envers les personnes âgées et le vieillissement; favoriser l'établissement de contacts entre les générations; offrir aux personnes âgées des avantages à long terme, au moyen de politiques et de programmes élaborés par le Gouvernement, les entreprises privées et publiques, les organisations professionnelles et les ONG dans un plus grand souci des besoins des intéressés.

30. Pour M. Farooq Hassan (Pakistan), le développement social dépend de la croissance économique et du développement durables. La mise en valeur des infrastructures, la création d'emplois et l'intégration sociale sont impossibles sans développement économique. Or, le fossé qui se creuse entre les plus pauvres et les plus riches augure mal de l'amélioration de la situation sociale dans le monde. Le représentant du Pakistan évoque à ce propos le rapport mondial du PNUD sur le développement humain, 1997 et le rapport sur la situation économique et sociale dans le monde, 1997 (E/1997/50), dont les conclusions sont peu réjouissantes.

31. Il faut que les pays développés consacrent sans tarder, comme ils s'y sont engagés, 0,7 % de leur PIB à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement pour permettre à ces derniers de relancer leur économie et de créer des emplois, et de s'intégrer ainsi à l'économie mondiale. Dans le même temps, l'Organisation des Nations Unies doit explorer les moyens de résoudre les problèmes liés à la dette, élaborer des programmes d'ajustement structurel davantage axés sur la société et promouvoir l'aide afin d'encourager l'investissement et le développement de façon à créer les conditions propices à l'amélioration de la situation sociale dans les pays en développement.

32. Étant donné le vieillissement rapide de la population des pays en développement et la forte concentration de personnes âgées dans les pays développés, le système des

Nations Unies, les gouvernements, les ONG et tous les autres acteurs de la société civile doivent unir leurs efforts pour élaborer des politiques, des stratégies et des programmes d'action afin de faire face à ce problème.

33. Dans les pays pauvres, le potentiel considérable que représentent les jeunes, segment le plus large et le plus productif de la population, est gaspillé à cause du chômage, de la drogue, de la ségrégation sociale et de l'analphabétisme. Les gouvernements, aidés par l'ONU, doivent veiller à la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse d'ici à l'an 2000 et au-delà afin de permettre aux jeunes de tirer profit des stratégies de développement national. Le représentant du Pakistan informe la Commission qu'un Ministère de la jeunesse a été créé dans son pays pour coordonner tous les programmes de développement liés à la jeunesse; d'autre part, un programme d'aide à l'investissement vient d'être lancé pour aider les jeunes à monter leurs propres entreprises grâce à des crédits accordés à des taux préférentiels.

34. Les femmes, autre catégorie importante de la population qui joue un rôle essentiel dans le développement et la consolidation de la famille, sont aussi l'un des groupes les plus vulnérables. Il faut donc en priorité leur assurer, au moyen de programmes nationaux, des revenus et des soins de santé appropriés. Pour cela, le Gouvernement pakistanais a créé un Ministère de la promotion de la femme, qui coordonne tous les programmes mis en oeuvre dans ce domaine.

35. Le Pakistan convient de l'importance de la famille dans la consolidation des communautés et du développement social. En conséquence, le Pakistan fait entièrement siens les objectifs du suivi de l'Année internationale de la famille. Il a déjà adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant.

36. Les personnes handicapées appartiennent au groupe de population le plus négligé et méritent de ce fait que les gouvernements et la communauté internationale leur accordent une attention spéciale. Il faut élaborer des programmes qui permettent de prendre des mesures efficaces pour prévenir les handicaps et réinsérer les handicapés en les faisant véritablement participer à l'activité nationale. Le Gouvernement pakistanais a créé un Ministère de l'éducation et des soins de santé spécialisés qui énonce, coordonne et exécute différents programmes d'action en coordination avec les ONG aux fins de la réadaptation et de l'intégration sociales des handicapés, la priorité étant donnée aux enfants.

37. Le manque de ressources étant le principal obstacle au développement social des pays, l'ONU et les pays développés

doivent accorder une assistance financière et technique aux pays en développement afin d'appuyer leurs efforts.

38. M. Mohd Said (Malaisie) déclare que les résultats du Sommet mondial pour le développement social, qui a porté sur trois questions intimement liées, à savoir l'élimination de la pauvreté, l'emploi et la cohésion sociale, sont loin d'être mis en oeuvre, malgré l'examen approfondi entrepris en 1996.

39. Du fait de l'urbanisation et du développement, la cellule familiale traditionnelle subit des pressions et des changements considérables qui aggravent les problèmes sociaux. Il faut donc renforcer la famille dans le cadre du développement social afin qu'elle puisse faire face à la modernisation rapide et produire des citoyens responsables. À cette fin, la Malaisie applique un programme national de développement de la famille en collaboration avec la société civile, notamment les ONG, les milieux d'affaires et les institutions universitaires.

40. Il est essentiel que les jeunes exploitent leur potentialité en vue de participer au développement socio-économique de leurs pays. Bien que les enfants et les jeunes constituent la majorité de la population mondiale, leurs vues ne sont pas toujours prises en compte. Reconnaissant l'importance cruciale des enfants et des jeunes, la Malaisie a mis l'accent, au niveau national, sur des programmes novateurs visant à former les jeunes dans divers domaines, à accroître leur participation aux activités culturelles et sportives, à leur faire jouer un rôle dirigeant et à accroître leur contribution à l'édification de la nation. L'évolution des valeurs et des modes de vie, en particulier dans les grands centres urbains, ainsi que le développement des techniques d'information exigent une réorientation des politiques et programmes en faveur des jeunes. Pour y faire face, les jeunes devraient non seulement être dotés des compétences scientifiques et techniques nécessaires mais aussi de valeurs éthiques.

41. Pour la Malaisie, la célébration, en 1999, de l'Année internationale des personnes âgées sur le thème «Vers une société pour tous les âges» arrive à point nommé puisque le Programme d'action de Copenhague prévoyait qu'on devait s'efforcer de protéger particulièrement les personnes âgées, y compris celles souffrant d'incapacités. Comme le vieillissement est un processus qui dure toute la vie, il faut préparer l'ensemble de la population à y faire face dans le cadre général des politiques de développement économique et social. Des mesures ont ainsi été prises pour que les liens familiaux soient maintenus et que la famille prenne en charge les personnes âgées.

42. La Malaisie s'est également engagée, aux niveaux national, régional et international, à promouvoir la pleine participation, sur un pied d'égalité, des personnes handica-

pées à la société. Elle s'efforce donc d'assurer l'éducation, la formation et la réadaptation des handicapés, notamment grâce à des programmes d'éducation spéciale et à des programmes visant à aider les handicapés à assurer leur autonomie économique.

43. La Malaisie se félicite de la contribution des ONG qui fournissent des services sociaux en complément des efforts de l'État.

44. M. Simon-Padros (Argentine) déclare qu'en Argentine, le Secrétariat au développement social est l'organisme compétent pour traiter des questions sociales, y compris de la lutte contre la pauvreté. Afin d'imprimer une orientation à la gestion de ces questions dans le pays, il a été créé au sein du Secrétariat un conseil fédéral de développement social regroupant les ministères des affaires sociales des 24 provinces du pays. Les programmes portent essentiellement sur l'appui à la famille et à la communauté ainsi que le renforcement des collectivités locales qui sont appelées à jouer un nouveau rôle à la suite de la réforme de la Constitution, qui garantit l'égalité des chances et de traitement, en particulier aux personnes âgées, aux enfants, aux femmes et aux handicapés.

45. C'est dans ce contexte que le pays a lancé en faveur des personnes âgées un plan national 1996-2000 d'aide alimentaire et d'assistance en matière d'habillement, de logement, de santé, de transport, de loisirs, d'éducation et d'intégration sociale. Tous les aspects du vieillissement étant liés, il convient non seulement de coordonner les activités mais aussi d'établir un équilibre entre le rôle de la famille, de l'État et de tous ceux qui contribuent à satisfaire les besoins de cette portion croissante de la population.

46. L'emploi revêt une importance capitale dans les politiques économiques et sociales de l'Argentine, le plein emploi étant l'objectif visé. C'est ainsi que des projets spéciaux sont exécutés en faveur des travailleurs les plus vulnérables, dont les jeunes, les femmes et les handicapés.

47. Diverses lois, dont celle portant ratification de la Convention 159 de l'Organisation internationale du Travail, ont trait à la réadaptation professionnelle des personnes handicapées. Plusieurs institutions ont également signé une charte visant à assurer la réadaptation professionnelle des personnes handicapées et à leur permettre de se livrer à des activités rémunératrices.

48. L'Argentine applique divers programmes relatifs aux enfants et aux jeunes, notamment le programme alimentaire national, qui vise à transformer les cantines scolaires en centres de développement pour les enfants, le programme d'assistance aux mineurs vivant dans des circonstances

particulièrement difficiles, le programme de renforcement du développement des jeunes, qui vise essentiellement les jeunes vulnérables sur le plan social, et le programme de renforcement de la société civile, qui a pour but d'appliquer une politique sociale équilibrée en vue du bien-être des groupes vulnérables de la population. Il faut augmenter les ressources et redoubler d'efforts pour faire en sorte que les programmes sociaux profitent effectivement aux populations visées. À cet égard, un plan social intégré par lequel l'État continuera à investir en faveur des populations sera élaboré en 1998.

49. M. Sharma (Inde) déclare que le plein emploi et l'intégration sociale sont la clef des problèmes liés aux personnes âgées, aux handicapés, aux jeunes et à la famille. Il existe en effet un lien entre le chômage des jeunes et la criminalité, voire la violence politique. En revanche, les mesures d'appui à l'emploi productif et aux modes de subsistance durables favorisent l'intégration sociale et, dans la mesure où elles stimulent les échanges dans les régions frontalières, la coopération régionale.

50. Du fait du nombre croissant des personnes âgées, les problèmes liés à ce groupe de population font l'objet d'une attention accrue en Inde. Un groupe d'experts élabore actuellement une politique nationale en faveur des personnes âgées qui portera sur les activités productives de ces dernières, les soins de santé, le logement, la sécurité des revenus et les soins institutionnels à apporter à ces personnes. Les problèmes propres aux pays en développement comme l'Inde (concentration des personnes âgées en zones rurales, dépendance à l'égard de l'agriculture, analphabétisme) seront également pris en compte.

51. Au niveau international, le cadre opérationnel de l'Année internationale des personnes âgées, 1999 pourrait permettre d'élaborer un plan à long terme pour ces personnes. Dans les pays en développement qui connaissent des problèmes économiques à court terme, les besoins des personnes âgées, des handicapés et d'autres personnes marginalisées ne sont pas pris en compte dans la planification, les maigres ressources étant souvent investies dans d'autres domaines jugés plus nécessaires ou plus rentables.

52. Ces dernières années, l'Inde a pris diverses mesures en faveur des handicapés. Le Gouvernement a établi des définitions ainsi que des tests types dans le but d'homologuer les incapacités. Un projet de développement a notamment été exécuté en vue de mettre au point une technologie permettant de produire des prothèses appropriées à un coût abordable, le but étant de faciliter les déplacements des handicapés, de leur offrir plus de possibilités d'emploi et d'assurer leur intégration. Cette technologie a permis d'aider les handicapés

de diverses parties du monde, en particulier les victimes de mines terrestres en Asie du Sud.

53. M. Al-Humaimidi (Iraq) dit que, comme tous les pays en développement, l'Iraq accorde une grande importance au développement social. Il reste que l'Iraq doit faire face à d'autres charges imputables au blocus économique qui lui est imposé depuis plus de sept ans.

54. La stratégie élaborée par les autorités irakiennes afin d'assurer le développement social visait notamment à répondre aux besoins fondamentaux de la population, à accroître le revenu moyen par habitant et à répartir équitablement le revenu national entre le développement économique et le développement social. L'État a donc concentré ses efforts sur le logement, la santé et l'éducation. Il a construit 131 hôpitaux, 851 centres de santé fournissant gratuitement des soins et des médicaments aux enfants et à leurs mères, ainsi que 8 917 écoles primaires et 2 719 écoles secondaires. En outre, il a pris en charge les personnes âgées et les handicapés et accordé une attention particulière à la famille, aux enfants et à la participation des femmes à la vie active.

55. Le blocus économique imposé à l'Iraq a considérablement perturbé l'application de cette stratégie, car tout développement repose sur trois éléments essentiels : les ressources financières, la coopération internationale et la volonté politique de l'État concerné. L'Iraq finance son développement au moyen de ses ressources pétrolières. Or, les sanctions économiques auxquelles il est soumis depuis août 1990 l'empêchent d'exporter son pétrole et de disposer des fonds qu'il détient à l'étranger. En outre, les pays qui s'obstinent à maintenir les sanctions font pression sur les autres pays et leur interdisent de coopérer avec l'Iraq. Dans ces conditions, la volonté d'un État, aussi grande soit-elle, ne peut pas à elle seule faire avancer le processus de développement.

56. Un des principaux objectifs du développement social est la santé pour tous. Dans ce domaine, l'embargo a eu des conséquences dramatiques, comme en témoigne le nombre de personnes âgées de plus de 50 ans décédées en juillet 1997 pour cause d'hypertension (409) ou de diabète (224). Ces chiffres étaient de 122 en juillet 1989 et de 62 en juillet 1987, respectivement. En outre, les handicapés souffrent de la pénurie de médicaments et de la détérioration de la qualité des services, ce qui ralentit leur réadaptation et leur intégration dans la société. L'embargo a également eu des répercussions sur le marché du travail en raison de la baisse du nombre de projets dans toutes les branches d'activité. Ses effets se sont également fait sentir dans le secteur de l'éducation, comme l'atteste le fort taux d'abandon scolaire, imputable, en partie, aux parents qui encouragent leurs enfants à cesser leurs

études pour des raisons économiques. De leur côté, les femmes doivent exercer des emplois non productifs afin de pouvoir subvenir aux besoins de leur famille, et ce, au détriment de leurs activités sociales, d'où une régression de leur rôle dans la société.

57. La situation difficile que vit le peuple iraquien du fait des sanctions économiques a suscité de nombreuses réactions au sein du système des Nations Unies. Le représentant de l'Iraq cite par exemple le paragraphe 14 de l'annexe II du document A/51/L.78.

58. Le droit au développement économique, social et culturel ne peut être exercé que dans le cadre d'un ordre mondial fondé sur la démocratie, les droits de l'homme, la justice et le dialogue entre les peuples.

59. M. Vidaurre (Bolivie) déclare que les conférences internationales sur le progrès social consacrent le caractère global et l'importance du développement durable axé sur la personne humaine. La Bolivie applique intégralement les conclusions de ces conférences en accordant une attention particulière aux droits de la femme, des jeunes, des personnes âgées, des handicapés et des populations autochtones. Toutefois, divers obstacles, parfois structurels, entravent la réalisation de l'objectif visé qui est l'élimination de la pauvreté.

60. Le Gouvernement bolivien s'attache à améliorer les niveaux de vie de la population à brève échéance en appliquant des mesures visant à offrir de meilleures possibilités d'emploi et à accroître les revenus, notamment des groupes vulnérables de la société. Les plans de développement garantissent l'équité et l'égalité des chances pour tous en matière d'éducation, de logement, de santé et de services de base.

61. La délégation bolivienne se félicite du rapport sur les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés (A/52/56) et appuie le programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, en particulier le volet relatif aux personnes handicapées. Elle est favorable aux programmes de déminage et de réadaptation des victimes des mines terrestres et se fait l'écho des déclarations visant à interdire d'urgence ces armes insidieuses, qui posent un problème économique et humain au niveau mondial.

62. La Bolivie se félicite du rapport du Secrétaire général sur le cadre opérationnel de l'Année internationale des personnes âgées, 1999 (A/52/328), d'autant qu'elle applique des réformes structurelles du régime des pensions et d'autres mesures en faveur des personnes âgées. La coopération internationale ainsi que l'assistance technique et l'appui des

institutions financières internationales aux efforts déployés par les États revêtent une importance capitale à cet égard.

63. Mme Boyko (Ukraine) constate que les problèmes internes de certains États débordent des frontières nationales pour compromettre le développement de toute la communauté mondiale. Comme de nombreux autres pays en transition, l'Ukraine vit une période de transformation et de difficile mise en place. Elle s'efforce d'améliorer d'abord la situation des groupes les plus vulnérables de sa population et, malgré ses maigres ressources financières, de ne pas réduire ses programmes sociaux. La situation sociale de l'Ukraine étant compliquée par le vieillissement rapide de sa population, la délégation ukrainienne appuie les mesures proposées dans le rapport du Secrétaire général (A/52/328) et espère que le souci d'améliorer la situation des personnes âgées ne sera pas circonscrit à la seule Année internationale des personnes âgées mais débouchera sur une action commune pour trouver une solution mondiale au problème.

64. Faute de ressources financières suffisantes, l'Ukraine ne peut s'occuper comme elle le souhaiterait de ses handicapés dont le nombre a augmenté avec la catastrophe de Tchernobyl. Elle se félicite du rapport du Secrétaire général (A/52/351) et du rapport final du Représentant spécial de la Commission du développement social (A/52/56). Elle a lancé une stratégie fondée sur les principes énoncés dans les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, qui a pris notamment la forme d'un programme d'ensemble pour résoudre les problèmes de l'incapacité, d'un programme d'État visant à développer l'industrie orthopédique et de mesures destinées à donner plus de liberté de mouvement aux handicapés.

65. La délégation ukrainienne accorde une grande importance à l'adoption du Programme d'action mondial pour la jeunesse d'ici à l'an 2000 et au-delà qui permettra, elle en a la certitude, de mettre au point une stratégie universelle de développement visant à résoudre les problèmes des jeunes et elle se réjouit que le deuxième millénaire commence par la célébration de l'Année internationale de la jeunesse. Le Programme d'action doit certes être appliqué au niveau national mais un mécanisme qui en surveillerait l'application ne serait pas superflu et un large appui international ne pourrait que faciliter la réalisation de ses objectifs.

66. Une coopération constructive et mutuellement avantageuse des différents organismes et institutions spécialisées du système des Nations Unies dans le domaine du développement social reste indispensable. Les Nations Unies devraient apporter aux pays un appui technique, consultatif et financier ainsi qu'une assistance dans le domaine de l'information pour

l'élaboration et l'exécution de programmes et projets sociaux concrets au niveau national.

67. L'Ukraine a la ferme conviction qu'en réformant divers éléments du système, on contribuera à améliorer l'efficacité de l'Organisation tout entière et, spécialement, la réalisation des objectifs fixés lors du Sommet mondial pour le développement social.

68. Mme Alawadhi (Koweït) dit que l'intérêt porté par le Koweït aux handicapés découle de sa constitution, selon laquelle il faut fournir une assistance sociale et médicale aux personnes âgées, aux malades et à tous ceux qui ne peuvent exercer un emploi. Ces prestations sociales, appuyées par l'État, consistent à apporter non seulement une aide matérielle, mais aussi des services relatifs à la santé, à l'éducation et au sport.

69. À la fin de 1996, le Koweït a adopté une loi sur les handicapés, ce qui témoigne de l'intérêt croissant qu'il leur porte. Le deuxième chapitre de la loi, qui prévoit la création d'un Haut Conseil pour les handicapés présidé par le Ministre des affaires sociales et du travail, est consacré aux droits de ces personnes. D'après cette loi, l'État doit : soigner les handicapés sur place ou, si nécessaire, à l'étranger et prendre les mesures voulues pour réduire les causes des handicaps, pendant la grossesse et après la naissance; fournir aux handicapés qui remplissent les conditions requises des logements adaptés à leurs besoins; créer des centres de réadaptation et des hospices à l'intention des handicapés; accorder aux handicapés enceintes un mois de congé supplémentaire sans réduction de salaire; verser une retraite aux handicapés ayant au moins 15 ans de service (10 ans pour les femmes); appliquer les normes internationales relatives aux handicapés dans tous les lieux publics; fournir aux handicapés des moyens de transport adaptés à leur condition; exonérer de droits tous les articles importés destinés aux handicapés; recruter au moins 2 % de handicapés dans la fonction publique.

70. Les autorités koweïtiennes s'emploient à atténuer les incidences que l'occupation du Koweït par l'Iraq a eues sur les handicapés. Ces derniers ont subi diverses formes de traitements cruels, inhumains et dégradants alors qu'ils étaient sans défense. Certains sont décédés après avoir été torturés ou privés de nourriture et de médicaments, ce qui constitue une violation flagrante des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

71. Après la libération du pays, la responsabilité de l'État à l'égard des handicapés s'est alourdie en raison de l'augmentation du nombre de personnes atteintes d'incapacités, imputable à la guerre, aux tortures et à l'explosion de mines terrestres posées par l'occupant iraquien au Koweït. Ces

mines ont fait 2 300 victimes parmi les civils (7 % d'enfants), dont 1 700 morts.

72. Les politiques et mesures adoptées par le Koweït dans ce domaine visent à éliminer les conséquences psychologiques et sociales des pratiques inhumaines susmentionnées et à permettre aux handicapés de jouir pleinement de leurs droits à la vie, à l'éducation, au travail et à l'assistance médicale, et, par conséquent, de s'intégrer dans la société.

73. Le Koweït fonde son action en faveur des handicapés sur les divers plans et programmes internationaux, y compris les propositions qui figurent dans la Stratégie à long terme pour la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées d'ici à l'an 2000 et au-delà.

74. Mme Phan Thi Thanh Van (Viet Nam) appuie la déclaration que la représentante de Singapour a faite au nom des pays de l'ANASE et s'y associe pleinement.

75. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse d'ici à l'an 2000 et au-delà a servi de base à de nombreux projets et programmes entrepris aux niveaux local, national, régional et international dans le domaine de l'éducation, de l'emploi, de l'élimination de la pauvreté et de la santé. Par ailleurs, de nombreux pays, ainsi que les institutions des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux et organisations non gouvernementales préparent déjà l'Année internationale des personnes âgées qui sera célébrée en 1999. Quant aux Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, elles ont été largement appuyées et jouent un rôle important dans l'amélioration du statut et de la participation des handicapés dans le monde.

76. Malgré les nombreuses difficultés auxquelles il se heurte, le Gouvernement vietnamien s'efforce d'intégrer les politiques en faveur des groupes vulnérables et défavorisés dans ses politiques de développement économique et social et d'appliquer en leur faveur des politiques préférentielles. Il faut aussi s'employer à protéger et préserver l'identité de la nation, ses traditions et valeurs culturelles, et défendre le rôle de la famille en tant qu'ossature de la société. La délégation vietnamienne appuie les mesures d'ensemble proposées dans le rapport du Secrétaire général (A/52/57) pour renforcer la famille, y compris le rôle et la condition des femmes. Le Gouvernement vietnamien a d'ailleurs intégré le développement de la famille à la stratégie commune de développement socio-économique du pays.

77. Les personnes âgées constituent 10 % de la population et ont toujours joué un rôle important dans la famille et la vie sociale du peuple vietnamien. À l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées, célébrée le 1er octobre,

l'Association vietnamienne pour les personnes âgées a organisé à Hanoi, en coopération avec le Comité central de l'Union des jeunes, un séminaire sur les personnes âgées et l'interaction entre les générations. Les débats ont porté sur le renforcement de la coordination entre l'Association, les organismes compétents du Gouvernement et les organisations de masse et le Gouvernement a, à cette occasion, annoncé sa décision de créer un comité national pour l'Année internationale des personnes âgées, 1999. Les activités préparatoires à l'Année ont d'ailleurs déjà débuté aux niveaux local et national dans tout le pays.

78. Le Viet Nam applique de nombreuses politiques et mesures en faveur des handicapés qu'ont laissés plusieurs années de guerre et s'attache à protéger leurs droits.

79. Le Gouvernement vietnamien prendra une part active à l'action menée par les Nations Unies en faveur des jeunes, des personnes âgées et des handicapés et s'efforcera de coopérer davantage avec d'autres pays et organisations afin de renforcer la protection et de promouvoir les droits de ces groupes de population.

80. M. Gubarevich (Biélorus) dit que sa délégation est prête à participer très activement aux préparatifs et aux travaux de la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrera à l'examen et à l'évaluation de l'application des décisions prises lors du Sommet mondial pour le développement social, à laquelle il donnera certainement une nouvelle impulsion.

81. Le Biélorus est parfaitement conscient qu'en résolvant le problème de l'emploi, on viendra à bout de la plupart des problèmes sociaux. Il se félicite à cet égard que la Commission du développement social, lors de sa dernière session, ait donné la priorité à l'emploi productif et il est pleinement satisfait du déroulement des débats ainsi que du contenu des documents approuvés.

82. Le Biélorus, qui ne partage pas le pessimisme de ceux qui trouvent le chômage inévitable, n'épargne aucun effort pour parvenir au plein emploi productif dans des conditions de croissance économique durable. Il ne fait pas de doute que dans de nombreux pays en transition, la politique de l'emploi se heurte à un chômage élevé et à l'augmentation de l'emploi à temps partiel, problèmes qui ne feront que croître avec la poursuite des réformes. De plus, par suite de la redistribution du capital, une plus grande partie de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. C'est pourquoi le Biélorus se félicite des conclusions que la Commission du développement social a adoptées lors de sa trente-cinquième session sur le thème «Emploi productif et modes de subsistance durables» et se réjouit que celle-ci ait demandé à la communauté internationale de favoriser les investissements dans les pays

en transition compte tenu des caractéristiques de leur développement socio-économique. Le Biélorus veut croire que ces conclusions et d'autres conclusions prises par consensus indiqueront la voie à suivre pour toutes les décisions qui seront à l'avenir prises sur la question.

83. Conscient que la solution des problèmes du développement social incombe au premier chef aux pays eux-mêmes, le Biélorus a mis en place un système de protection de tous les résidents permanents du pays : allocations familiales, indemnités pour certaines catégories de population (victimes de la guerre, de la répression ou du fascisme, familles nombreuses, personnes nécessiteuses). Une aide sociale est également apportée aux citoyens dans l'incapacité de travailler. Soucieux de respecter l'équilibre entre les sexes, le Biélorus a lancé un plan national d'action pour améliorer la condition des femmes. Une journée de congé par semaine est accordée aux mères de deux enfants ou plus et le Biélorus se prépare à modifier le code du travail pour accorder des indemnités aux travailleuses qui ont des enfants handicapés.

84. La question clef dans la réforme du système national de protection sociale est bien entendu celle du financement. Dans l'ancienne Union soviétique, tous les programmes sociaux étaient exclusivement financés par le budget de l'État. À l'heure actuelle, il existe des fonds extrabudgétaires spéciaux d'assurance sociale et d'emploi.

85. Le Biélorus n'est pas en mesure de résoudre seul tous les problèmes auxquels il se heurte et estime donc que les organismes des Nations Unies doivent tenir davantage compte des intérêts et problèmes spéciaux des pays en transition lors de l'élaboration et de l'application des politiques sociales. Le pays compte bien profiter des services consultatifs et des services d'experts des Nations Unies dans les domaines de la création et du perfectionnement des systèmes nationaux de protection sociale, la lutte contre le chômage, le développement de l'emploi indépendant des chômeurs et le développement des petites entreprises, en particulier dans les zones rurales.

86. M. Hamida (Jamahiriya arabe libyenne) dit que les progrès considérables que l'humanité a accomplis dans divers domaines et le développement économique que connaissent de nombreuses régions en cette fin de XXe siècle s'accompagnent d'une détérioration de la situation sociale dans le monde entier. Au niveau national, le fossé se creuse entre riches et pauvres, et la situation continuera de s'aggraver si tous les pays ne se décident pas à agir de concert et à mobiliser les ressources financières nécessaires pour y remédier.

87. La famille est l'unité de base de toute société, et son unité conditionne la stabilité sociale. Elle encadre les enfants, oriente les adolescents et prend soin des personnes âgées.

Aussi est-il nécessaire de la protéger et de préserver son unité afin d'éliminer tous les maux dont souffre la société (crime, drogue, pauvreté) et de relever le niveau de vie de tous les groupes sociaux.

88. Eu égard à l'augmentation du nombre de personnes âgées et à la disparition des familles élargies dans bien des sociétés, il est aujourd'hui nécessaire de trouver les moyens qui permettraient d'offrir une assistance sociale aux personnes âgées, de mettre à profit leur expérience et de les intégrer dans la vie sociale. La décision qui a été prise de proclamer 1999 Année internationale des personnes âgées est un pas dans la bonne direction.

89. Il n'est pas étrange que la Libye soit l'un des premiers pays à avoir appelé l'attention sur le problème des handicapés. Les guerres que d'autres pays se sont faites sur le territoire libyen ont laissé des traces qui perdurent, notamment les mines qui ont été posées sur de larges superficies et qui continuent de tuer et de mutiler. Aussi la Jamahiriya appuie-t-elle tous les efforts qui sont déployés pour intégrer les handicapés dans la société.

90. La situation économique et sociale déplorable qui règne à l'échelle mondiale touche tous les groupes sociaux, et notamment les adolescents (chômage, drogue, violence), d'où la nécessité d'intervenir rapidement pour mettre ces forces vives au service de la société.

91. La coopération internationale en matière de développement social doit reposer sur le respect des cultures et valeurs de chaque société ainsi que sur le respect mutuel entre États et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, condition indispensable pour instaurer la paix à l'échelle internationale.

92. M. Carranza (Guatemala) dit qu'il s'associe à la déclaration faite par la Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La lecture du rapport du Secrétaire général sur l'Année internationale de la famille (A/52/57) donne à penser que l'Année n'a pas été suivie de beaucoup d'effets et qu'il va falloir redoubler d'efforts pour en atteindre les objectifs, en particulier dans les pays en développement. Quant aux mesures supplémentaires de suivi que le Secrétariat doit adopter concernant l'Année, il est clair qu'elles seront insuffisantes si elles se bornent à donner suite aux dispositions relatives à la famille qui ont été incorporées dans les déclarations et plans d'action internationaux adoptés par les grandes conférences mondiales récentes : ces dispositions ne font en effet que répéter ce qui a déjà été dit et ne permettent pas de concrétiser davantage les principaux objectifs de l'Année. C'est pourquoi le Guatemala estime que les organismes des Nations Unies devraient aider davantage les gouvernements à élaborer des politiques et programmes en faveur

de la famille et que la Commission du développement social devrait suivre attentivement la question du suivi de l'Année lors de ses prochaines sessions.

93. On ne peut que se féliciter des initiatives que certains pays ont prises pour donner suite à l'Année, mais il ne faut pas oublier que la plupart des pays en développement et les pays les moins avancés n'ont pas les moyens d'élaborer et d'exécuter des politiques et programmes en faveur de la famille. Il est donc préoccupant de constater, au chapitre du rapport du Secrétaire général A/52/57 consacré à la suite donnée à l'Année au niveau international, que seuls le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) se sont montrés actifs en la matière.

94. Le Guatemala invite la communauté internationale à verser davantage de contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille, insuffisamment alimenté, et invite le Secrétariat à faire connaître l'existence de ce dernier pour que les organismes publics et les organisations non gouvernementales des pays en développement sachent qu'ils peuvent en bénéficier.

95. Les jeunes sont très nombreux au Guatemala puisqu'ils représentent près de 60 % de la population. Le Gouvernement guatémaltèque applique en leur faveur une politique nationale multisectorielle qui s'inspire du Programme d'action mondial pour la jeunesse jusqu'à l'an 2000 et au-delà et qui a notamment abouti à la création de conseils pour la jeunesse dans les zones rurales.

96. La délégation guatémaltèque se félicite que le Gouvernement portugais ait offert d'accueillir en 1998 la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse, qui fournira une excellente occasion de débattre de l'application du Plan d'action mondial pour la jeunesse et de la renforcer.

97. En ce qui concerne l'éducation pour tous, force est de constater que les progrès réalisés sont trop lents et se heurtent à des obstacles toujours plus grands. Au Guatemala, des programmes nationaux d'éducation qui tiennent compte de la pluralité des langues et des cultures des populations rurales du pays sont actuellement mis en oeuvre.

98. Mme Lacanlale (Philippines) dit que deux ans après la tenue du Sommet mondial pour le développement social, les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté restent inégaux. S'il est clair que la responsabilité première de cette lutte incombe aux gouvernements, il est évident aussi que

ceux-ci doivent pouvoir bénéficier de l'appui de la communauté internationale pour atteindre leurs objectifs.

99. Pleinement conscient qu'il doit assurer le développement social de sa population pour parvenir à une croissance économique soutenue, le Gouvernement philippin met actuellement en oeuvre un programme d'action sociale privilégiant les populations désavantagées – auxquelles il tente non seulement de dispenser une protection sociale mais aussi de donner les moyens de gagner leur vie – et les jeunes. Cela dit, il est conscient qu'il ne pourra atteindre seul les objectifs qu'il s'est fixés et qu'il a besoin pour cela de la coopération internationale. À ce propos, la délégation philippine précise qu'elle appuie pleinement la déclaration que Singapour a faite au nom des pays membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est ainsi que les programmes et initiatives de l'ONU dans le domaine du développement social. Elle précise aussi que les Philippines accueilleront la cinquième Conférence Asie-Pacifique sur le développement social en novembre 1997.

100. Aux Philippines, les handicapés, au nombre de 6,5 millions, représentent environ 10 % de la population. Le Gouvernement a adopté une politique nationale en leur faveur qui met fortement l'accent sur la prévention, la réinsertion et la non-discrimination. Il veille par ailleurs à la défense de leurs droits fondamentaux, conformément à la section du plan philippin de défense des droits de l'homme, 1996-2000, qui leur est consacrée. Autrement dit, tous les dispositifs institutionnels nécessaires pour remédier à leurs problèmes sont en place mais il reste encore beaucoup à faire. Pour que les handicapés puissent vivre sur un pied d'égalité avec le reste de la population, il faudrait notamment réussir à changer les mentalités.

101. En ce qui concerne la documentation dont la Commission est saisie, la délégation philippine se félicite du rapport du Secrétariat sur l'examen et l'évaluation du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (A/52/351) et de celui du Rapporteur spécial sur le suivi de l'application des règles pour l'égalisation des chances des handicapés (A/52/56), ces deux documents permettant de se faire une idée très claire de la situation des handicapés dans le monde et des problèmes qu'il faudra résoudre à l'avenir. Les Philippines notent avec satisfaction que les gouvernements sont de plus en plus sensibles aux problèmes de ce groupe de population, mais déplorent qu'il n'en soit pas de même pour les institutions intergouvernementales.

102. Dans le rapport final qu'il a soumis sur l'application des règles pour l'égalisation des chances des handicapés, le Rapporteur spécial pour les handicapés a fait observer que ces règles ne contenaient pas de dispositions précises concer-

nant les enfants handicapés. Conscientes de cette situation et de la nécessité d'appeler davantage l'attention sur la situation de ces enfants, les Philippines ont parrainé un projet de résolution les concernant, qui a été soumis à la Commission du développement social à sa trente-cinquième session. La délégation philippine félicite l'UNICEF, l'UNESCO et les organisations non gouvernementales s'occupant des enfants handicapés du remarquable travail qu'ils ont réalisé. Elle a l'intention de soumettre un projet de résolution tendant à ce que soient adoptées des mesures complémentaires d'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et espère que cette résolution sera largement appuyée par les autres délégations.

103. Les jeunes constituant une forte proportion de la population aux Philippines, une bonne politique en leur faveur est un impératif absolu. La Commission philippine de la jeunesse, qui est chargée d'élaborer la politique nationale en faveur des jeunes et d'en coordonner l'application, met vigoureusement en oeuvre des programmes qui permettent aux jeunes de créer des entreprises et à certains dirigeants de jeunes de recevoir une formation, et le Gouvernement philippin établit actuellement un programme de développement à moyen terme en faveur des jeunes pour la période 1999-2004. Les Philippines se félicitent que le Portugal ait proposé d'accueillir la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse en 1998, qui permettra d'évaluer la suite donnée au Programme mondial d'action pour la jeunesse. Elles comptent participer activement aux préparatifs de la Conférence et à la Conférence elle-même.

104. Pour ce qui est de la famille, les Philippines appuient les initiatives tendant à incorporer systématiquement des dispositions la concernant dans les stratégies de développement ainsi que les recommandations énoncées au paragraphe 11 du rapport du Secrétaire général sur l'Année internationale de la famille (A/52/57).

105. Enfin, en ce qui concerne le vieillissement, la délégation philippine est favorable aux recommandations sur les mesures stratégiques à prendre pour atteindre les grands objectifs énoncés dans le rapport sur le Cadre opérationnel de l'Année internationale des personnes âgées, 1999 (A/52/328). Elle tient à informer la Commission que le Président du pays a récemment publié une déclaration annonçant que l'Année internationale des personnes âgées, 1999, serait observée dans tout le pays et qu'une équipe spéciale de travail a été créée pour planifier les activités de célébration de l'Année qui seront menées à l'échelle nationale.

106. M. Afshari (République islamique d'Iran) dit que le grand problème, en ce qui concerne la famille, est de savoir comment la défendre des effets dévastateurs de la guerre, de

la pauvreté, de la violence et de l'évolution constante de la société. Dans la mesure où ce problème se pose à l'échelle mondiale, il faut l'appréhender dans une perspective internationale et se concerter pour lui apporter des solutions adéquates, même si, bien entendu, il incombe à chaque gouvernement et à chaque société de mettre en oeuvre les politiques appropriées.

107. Comme ceux que pose la famille, les problèmes concernant les personnes âgées et les handicapées sont d'envergure mondiale. Ils n'existent pas seulement dans les sociétés en développement et leur règlement n'est pas une simple question de plans et de dispositifs d'action ni même d'argent mais bien de mentalité. Il s'agit en effet de lutter contre l'indifférence à la douleur et à la souffrance que l'on peut constater partout dans le monde. Les échanges d'idées et de données d'expérience dans ce domaine peuvent être fructueux et les possibilités de coopération internationale sont très nombreuses.

108. En ce qui concerne les jeunes et les personnes âgées, l'Iran a accueilli avec satisfaction l'adoption du Programme d'action mondial pour la jeunesse jusqu'à l'an 2000 et au-delà et la proclamation de l'année 1999 Année internationale des personnes âgées et se félicite des activités que le PNUD mène dans le domaine du vieillissement.

109. S'agissant de la politique iranienne de développement social, on peut se référer à l'annexe du rapport du Secrétaire général A/52/305, qui contient un résumé du rapport du pays. Les données fournies par des organismes des Nations Unies comme le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP concernant certains indicateurs sociaux attestent clairement la volonté du Gouvernement iranien d'améliorer la situation sociale en général et le sort des populations défavorisées en particulier.

110. M. Rwubusisi (République démocratique du Congo) dit qu'il s'associe aux déclarations touchant les mines antipersonnel. Rappelant par ailleurs que dans l'est de son pays, du fait de l'établissement des camps de réfugiés rwandais, les parcs forestiers nationaux ont été en partie détruits et la population des campagnes réduite à la misère parce qu'elle a été dépouillée de son cheptel bovin (500 000 têtes) et que dans le sud-Kivu, les champs ont été dévastés, il lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle aide la République démocratique du Congo à se relever de la situation dramatique qu'elle vient de vivre et s'acquitte ainsi des responsabilités qui sont les siennes aux termes des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

111. M. Al-Humaimidi (Iraq), exerçant son droit de réponse, dit qu'il respecte tous les points de vue tant qu'ils sont fondés. Malheureusement, la déclaration que vient de faire la représentante du Koweït concernant la manière dont

les forces irakiennes se sont comportées dans son pays en 1991 est loin de l'être. Le représentant de l'Iraq dit que ce n'est pas la première fois qu'il entend ces allégations et qu'à chaque fois qu'elles seront répétées, il y répondra. Il tient donc à préciser que ce qui a été dit concernant l'affaire des couveuses d'enfants soulevée par un haut responsable koweïtien a été forgé de toutes pièces – ce qu'a confirmé la presse mondiale – et vise à dresser l'opinion mondiale contre l'Iraq.

112. Mme Alawadhi (Koweït), exerçant son droit de réponse, tient à rappeler que pendant les sept mois qu'a duré l'occupation du Koweït par l'Iraq en 1991, aucun enfant, aucun homme, aucune femme n'a été épargné par les souffrances infligées par l'armée irakienne à la population koweïtienne, que des enfants aussi bien que des adultes ont été massacrés et/ou violés en présence de leur famille, bref que l'ampleur de la tragédie qu'a vécue le Koweït dément entièrement ce que vient de dire le représentant de l'Iraq.

113. M. Langmore (Directeur de la Division des politiques sociales et du développement), résumant les débats consacrés au point 102, dit que toutes les délégations ont, avec une unanimité et une force impressionnantes et beaucoup de sagesse, affirmé l'importance capitale du développement social et se sont accordées sur les moyens d'atteindre cet objectif, à savoir éliminer la pauvreté, créer des emplois et renforcer la cohésion sociale. Elles ont décrit en détail les mesures prises par leurs pays pour venir en aide aux personnes âgées, aux jeunes, aux handicapés et aux familles. Non seulement ces échanges d'informations sont utiles mais ils encouragent en outre certains pays à reprendre à leur compte des innovations que d'autres jugent fructueuses et efficaces. Les délégations se sont aussi montrées très conscientes des problèmes d'équité entre les sexes et il est à espérer à cet égard qu'il en sera de même lors des séances à venir. L'intervenant se dit très touché de l'appréciation positive portée par les délégations sur les travaux de la Division des politiques sociales et du développement et en particulier sur ceux du Rapporteur spécial pour les handicapés.

114. Cela étant, les délégations se sont surtout appesanties sur les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille et beaucoup moins sur la question centrale et plus large du développement social. Il pourrait être intéressant, au cours des prochaines séances, de se pencher sur l'ensemble du problème car il est aussi indispensable d'essayer d'évaluer les tendances sociales et les questions nouvelles que d'examiner les questions dont on sait déjà qu'elles sont importantes. Les réactions très positives aux remarques faites par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales devant la Commission montrent tout l'intérêt d'un

tel débat. Le Secrétariat va s'attacher à réfléchir aux moyens de développer ce débat en 1998.

La séance est levée à 13 heures.

---